• Carte grise - Démarches administratives (Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 57)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : https://immatriculation.ants.gouv.fr/et UNIQUEMENT sur ce site! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.

ATTENTION! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes.



Infos Régions - Service Communication : https://info-regions.org

Un simulateur pour le prix de votre carte grise en fonction de votre région pour une voiture neuve ou d'occasion. Consultez ces guides pratiques :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696

Carte grise d'une voiture, comment pouvez-vous la réaliser ? Comment lire et décrypter sa carte grise ? Tutoriel : au lien suivant :

https://youtu.be/cHIXQMvkg1U

• Mes démarches à portée de clics :

https://www.demarches.interieur.gouv.fr

Ce site vous explique les démarches et vous renseigne sur les façons de les accomplir.

Des <u>points d'accueil numériques</u> sont à votre disposition partout en France pour vous aider